

MAIRE

1 Connexion

- Saisissez l'adresse web : <https://contactelus88.fr>
- Dans la partie droite de la page : saisissez votre adresse mail et votre mot de passe.

Si vous ne disposez pas de mot de passe, cliquez sur « demande de compte » et remplissez le formulaire.

Votre mot de passe vous sera envoyé par mail.
- Lorsque vous êtes connecté : cliquez sur l'annuaire des maires et sélectionnez votre commune.

2 Création de comptes pour votre commune (avec ou sans délégation)

- Dans la partie droite de la page, cliquez sur « ajouter/modifier/déléguer » ;
- Cliquez ensuite sur « Personnes autorisées à modifier les données » et sur « Ajouter une personne » ;
- Remplissez et validez le formulaire.
- En cochant la case « modification », vous déléguez les droits à la personne pour alimenter et modifier les données de votre commune.

Extraction de données

Fonctionnalité à partir du 15 janvier 2020


Exemple : listes téléphoniques, listes de publipostage et d'émargement...

MAIRE OU « PERSONNES AUTORISEES A MODIFIER LES DONNEES »

3 Onglet « Mairie »

- Complétez l'ensemble des informations concernant votre commune ;
- Pensez à bien renseigner tous les syndicats auxquels votre commune adhère.

4 Renseignement du tableau du conseil municipal

- Dans la partie droite de la page, cliquez sur « ajouter/modifier/déléguer » ;
- Cliquez ensuite sur « conseillers municipaux » puis « ajouter un conseiller » ;
- Remplissez le formulaire et validez ;
- Dans le tableau des conseillers, ajoutez les mandats en cliquant sur le bouton  de la colonne « Action » ;
- Renseignez ensuite les personnes : maire, adjoint ou conseiller délégué.

5 Renseignement des données complémentaires (adresses, numéros de téléphone...)

- Sur le bandeau rouge : cliquez sur « Fiche annuaire »
- Complétez chaque fiche des onglets : maire, adjoints, conseillers délégués, conseillers municipaux.

